

Mme. Véronique RIOTTON  
*Députée de la Haute-Savoie*  
*Vice-Présidente du groupe LaREM*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 novembre 2018

### Véronique Riotton détaille les mesures pour accompagner les Français dans la transition écologique

Plusieurs appels à manifester contre la hausse des prix du carburant ont été lancés partout en France, y compris en Haute-Savoie. D'abord citoyens, ces mouvements font depuis l'objet d'une récupération politique regrettable.

Pour Véronique Riotton : « *Nous faisons le choix politique de réduire fortement la fiscalité du travail, pour créer des emplois et qu'ils rémunèrent mieux. Nous assumons par ailleurs d'augmenter le coût de la pollution pour inciter à changer les comportements. On ne peut pas faire la COP21 et ne pas agir pour respecter nos engagements. Dans le même temps nous mobilisons 500 millions d'euros pour accompagner les Français* ».

La hausse des prix du carburant ne fait pas de doute. Le prix du litre de gasoil est passé en moyenne de 1,32€ à 1,52€ depuis juin 2017. Malgré cela, **le prix moyen du gasoil en France reste dans la moyenne européenne**, et même plus faible qu'en Belgique, Italie ou Grande-Bretagne. Le Gouvernement agit en parallèle pour que la baisse des prix du pétrole soit répercutée par des baisses de prix à la pompe par les pétroliers.

**Cette hausse est imputable à 75% à la hausse du prix du pétrole**, la part des taxes dans le prix des carburants stagnant depuis une dizaine d'années. Entre 2007 et octobre 2018 les impôts sur les carburants ont d'ailleurs baissé de 2%, **et les prix actuels de litre d'essence sont bien plus faibles qu'il y a 5 ans**. La part du carburant dans le budget des français n'a d'ailleurs pas augmenté depuis 1970.

Cela doit nous rappeler **l'urgence de réduire notre dépendance aux importations d'hydrocarbures** : en un an la facture pétrolière de la France a ainsi augmenté de 25%, c'est-à-dire une dépense supplémentaire en 2017 de 20 milliards d'euros. La tendance dans les années à venir restera l'augmentation du prix du baril, rendant l'enjeu de la limitation de nos importations d'autant plus important.

A l'heure où l'on s'alarme régulièrement des effets irréversibles du réchauffement climatique et de l'extrême retard que nous prenons en matière de transition énergétique, il faut rappeler que le secteur des transports émet **29% des émissions de gaz à effet de serre**, et que chaque année **48 000 décès sont causés par les particules fines en France**.

Les changements de comportement doivent en même temps se faire de façon juste et solidaire, sans peser sur les plus faibles. Les mesures d'accompagnement sont essentielles pour aider les ménages précaires à s'adapter, particulièrement dans les territoires ruraux :

- **La prime à la conversion automobile va ainsi être doublée** pour les 20% des Français les plus modestes et les actifs non imposables obligés à de longs déplacements (salariés parcourant chaque jour 60 kilomètres pour aller travailler, indépendants). **Elle atteindra ainsi 4 000 euros pour l'achat d'un véhicule thermique, ou 5 000 euros pour un véhicule électrique ou hybride**. Cela va permettre d'accompagner les personnes qui ne peuvent pas changer de voiture dans l'acquisition d'un véhicule moins polluant. L'objectif est de distribuer un million de primes d'ici 2022.
- **Le chèque énergie, versé aux ménages modestes pour payer leurs factures d'énergies, va être augmenté et passera en moyenne de 150€ à 200€**. Les conditions pour le toucher vont être assouplies pour le distribuer à **5,6 millions de foyers** (contre 3,6 millions de foyers actuellement).
- Afin de réduire les consommations de fioul domestique, l'objectif est fixé de **supprimer toutes les chaudières individuelles au fioul d'ici dix ans en France**. Pour cela la prime à la conversion des chaudières sera développée pour faire en sorte que les Français puissent se libérer de cette contrainte.
- **Le barème kilométrique sera réévalué** pour tenir compte, pour les ménages qui se déplacent beaucoup, des coûts supplémentaires liés à la hausse du prix du pétrole. **Cette hausse du barème sera toutefois concentrée sur les véhicules de faible puissance**, pour ne pas envoyer un signal contraire à la transition énergétique et ne pas favoriser les ménages les plus aisés.
- **Les aides versées par les collectivités aux actifs qui doivent faire de longs trajets en voiture pour aller travailler seront exonérées d'impôt sur le revenu** : il apparaît logique que l'État ne prélève pas d'impôt sur le revenu lorsque les collectivités mettent en place un tel soutien. Cette exonération concernera également les aides versées par les collectivités pour le covoiturage, qui constitue une solution écologique et économe.

Véronique Riotton ajoute que *« les français ont été placés dans une situation de dépendance à une énergie chère, polluante, et étrangère. Il est urgent de les accompagner pour leur permettre de s'en libérer et de réduire leurs dépenses. »*

**Contact presse :**

Alexis Cintrat – 07 86 61 65 26 – [alexis.cintrat@clb-an.fr](mailto:alexis.cintrat@clb-an.fr)